

Rappel du « Comment ça marche ? »

Un accord triennal définit les modalités.

L'I/P maximum à distribuer pèse 11% de la masse salariale brute France, sur base de critères et de bornes.

Par cumul de chaque critère, on obtient le pourcentage de MSBF à distribuer (cf tableau ci-dessous)

De facto ... quand les bornes hautes sont atteintes (2022 et 2023), les excédents ne donnent pas plus ... Sauf à verser un supplément ou revoir les abondements ... demande récurrente ... Non retenue par la Direction, ... dommage...

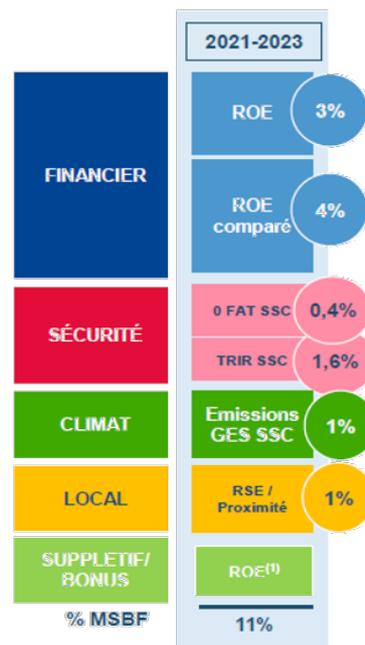
TOP Résultats...mais érosion sur Participation & Intéressement

Le modèle reste solide, avec une partie égalitaire : un plancher qui garantit plus aux plus bas salaires, et un plafond qui limite les hauts salaires. Et une partie qui tient compte de la

contribution de chacune et chacun à la masse des salaires et montants distribués.

Malgré des résultats exceptionnels ... L'I/P baisse

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>taux atteint vs 11%</i>	10,27%	9,23%	6,91%	10,89%	10,60%	10,31%
I+P mini	6 260 €	6 340 €	5 626 €	7 250 €	7 505 €	7 508 €
I+P moyen	8 617 €	7 755 €	5 879 €	9 108 €	9 147 €	9 034 €
I+P maxi	12 124 €	10 502 €	6 277 €	13 246 €	12 953 €	12 696 €



Nota : Chiffres moyens pour 2023 au périmètre SSC. Ils varient en fonction du temps de présence et de l'accord local.

Dans une distribution complètement égalitariste et sur les 17 953 salariés « éligibles », la valeur pour tous serait d'environ 7 675 €

Décryptage et perspectives

Constats pour cette cuvée :

- o La MSBF est stable (1336 M€, +1%), **mais les indicateurs Sécurité (TRIR et Décès)** impactent la distribution avec un taux de 1,31% versus les 2% alloués à ce critère => d'où 10,31 vs 11% de MSBF
- o L'accord maintient les « mini », les « moyens » baissent de 1,25% alors que les « maxi » de 2%.
- o L'accord est solide mais de fait les surperformances ne se répercutent pas ... Ni l'année dernière, ni cette année.

L'accord triennal est en cours de négociation, nos positions sont connues :

- **Dépasser les 11%** (légalement on pourrait aller jusqu'à 20% MSBF et ¼ PASS soit 34 776 € en 2024).
- Négocier un accord avec un VRAI partage de la valeur, en plus, pour les années « exceptionnelles », avec une **mécanique « effet boost »**
- Arrêter la double peine sur **TRIR et Décès**, déjà intégrés dans d'autres dispositifs (dont PV), la CAT s'oppose à cette « valorisation » de la mort. La sécurité **OUI**, mais avec des **critères qui encouragent**.
- Maintenir un **dispositif social** qui garantisse un minimum égalitaire, et une part proportionnelle à la contribution salariale de chacun (17% des bénéficiaires de l'IP ont été « relevés » au plancher)

Le programme « money » des prochaines semaines :

- **L'état de l'art** : 3 avril 2024 - Ouverture du site BSI 2023 - Bilan Social Individuel (<https://bsi.totalenergies.com>)
- **Affectation de vos primes d'intéressement/participation 2023** - du 8 avril au 22 avril 2024
- **Augmentation de Capital Réservée aux Salariés** - Souscription du 29 avril au 14 mai 2024



RESTE A FAIRE SES CHOIX ...

PLANS D'EPARGNE	VERSEMENT ANNUEL OPTIMAL	TAUX ABONDEMENT	ABONDEMENT ANNUEL MAXI
PERCOL plan épargne retraite (bloqué jusqu'à la retraite)	Partie fixe : 446 €	300%	1 338 €
	Partie variable : 0,45% du salaire annuel N-1	300%	1 450 €
PEGT plan épargne groupe Total (bloqué 5 ans)	3 076 €	300% jusqu'à 100€ 100% de 100€ à 300€ 50% de 300€ à 3076 €	1 888 €

Quelques questions **à se poser** au préalable :

- | | |
|--|--|
| - Quelle est ma situation ? | - Quel est mon horizon d'investissement ? |
| - Quelle est la nature de mon projet ? | - Quel est l'objectif de rentabilité recherché ? |
| - Quel montant suis-je prêt à investir ? | - Quel est le niveau de risque que je suis prêt à accepter ? |
| - Ai-je bien compris les classes d'actifs financiers ? | - Quelle est ma résistance psychologique aux pertes ? |

Investir, c'est parier sur l'avenir

N'investissez que dans ce que vous comprenez

Pensez à diversifier vos investissements...

Et.... Ne passez pas à côté de la générosité de l'entreprise (abondement) !



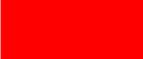
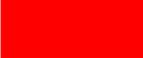
• **PERCEVOIR** tout ou partie des sommes sur la paie, soumises à **l'impôt** sur le revenu.

• **PLACER** tout ou partie sur les plans d'épargne salariale ou retraite **et bénéficier des abondements** correspondants (cf tableau ci-contre, **révisés en 2024**). Les sommes sont bloquées (5 ans ou retraite) et **défiscalesées**.

• Et même **SOUSCRIRE** à l'**augmentation de capital** (ACRS), en finançant tout ou partie de celle-ci.



Dans chaque plan d'épargne, le choix des différents FCPE pour placer vos avoirs.

FCPE	PLANS D'EPARGNE	PRINCIPALEMENT INVESTI EN...	Durée de placement	ESPERANCE DE GAIN	RISQUE
TAE Actions Européennes	PERCOL PEGT	Actions	> 8 ans		
TAF Actionariat France	PEGT	Actions TotalEnergies	> 8 ans		
TALT Actions Long Terme	PERCOL	Actions	> 8 ans		
TDES - Diversifié Équilibre et Solidaire	PERCOL PEGT	Actions, Obligations	> 5 ans		
TGFP - Gestion Flexible Patrimoniale	PERCOL PEGT	Composition variée et évolutive	> 5 ans		
TO Obligations	PERCOL PEGT	Obligations	> 2 ans		
TM Monétaire	PERCOL PEGT	Monétaire	> 2 mois Perf positive		

Chaque FCPE a ses caractéristiques (durée de blocage, risque et gain espéré), qui **reposent sur les marchés actions, obligations et monétaires**. En fonction de votre appétence au risque, de votre horizon de placement, vous choisirez tel FCPE ou tel autre...

Des questions ?
Consultez WAT [Epargne Salariale](#)

Ou **Contactez-nous**

